



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 650/2022
Date de la séance du CE : 15 juin 2022
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2022.BKD.1316
Classification : Non classifié

Rapport de gestion 2021 de la Haute école spécialisée bernoise (BFH). Prise de connaissance

1. Objet

Les tâches, objectifs et directives concernant la Haute école spécialisée bernoise (BFH) sont définis dans la loi du 19 juin 2003 sur la Haute école spécialisée bernoise (LHESB), dans la Stratégie de la formation du canton de Berne ainsi que dans le mandat de prestations confié par le Conseil-exécutif à la BFH pour les années 2021-2024 (ACE 1430/2020).

Le Conseil-exécutif constate, à l'intention du Grand Conseil, que la BFH a fourni de bonnes prestations en 2021. Le rapport de gestion de cette dernière montre qu'elle a accompli avec succès ses tâches et a atteint ses objectifs. Il convient de mentionner tout particulièrement les points suivants :

- En 2021, les 7780 étudiantes et étudiants immatriculés à la BFH étaient répartis entre 31 filières de bachelor (6003) et 25 filières de master (1777). À cela s'ajoutent 2153 diplômes sanctionnant des formations continues (CAS, DAS et MAS/EMBA).
- Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), près de 84 900 étudiantes et étudiants suivaient une formation dans une haute école spécialisée suisse durant le semestre d'automne 2021. Cela correspond à une hausse de 2,2 % par rapport à 2020, qui affichait une croissance de 4,1 % par rapport à 2019. Avec une croissance de 3,6 %, le nombre d'étudiantes et étudiants à la BFH se situe au-dessus de la moyenne nationale. Il en va de même pour le nombre de nouveaux étudiantes et étudiants commençant leurs études à la BFH (+3,5 % contre +2,4 % au niveau national). Tout comme pour l'exercice précédent, l'augmentation du nombre d'étudiantes et étudiants inscrits en master (+12,6 %) est nettement plus importante que celle des inscriptions en bachelor (+1,4 %). En fin de compte, la part d'étudiantes et d'étudiants inscrits à la BFH par rapport à l'ensemble des étudiantes et étudiants inscrits dans une haute école spécialisée suisse a légèrement augmenté (9,4 % contre 9,3 % l'année précédente). Une fois encore, la plus forte hausse est enregistrée au département Gestion, qui affiche une croissance de près de 17 %, confirmant de manière durable les mesures prises par la BFH. Après une hausse importante l'année précédente, le nombre d'étudiantes et d'étudiants dans les départements Architecture, bois et génie civil (ABG) et Technique et informatique (TI), à la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) et à la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM) revient à des niveaux d'avant la pandémie. Quant aux autres départements (Santé, Travail social et la Haute école des arts), ils connaissent cette année encore une augmentation.

- Le nombre élevé d'étudiantes et d'étudiants dans les hautes écoles spécialisées lors de l'année académique 2020-2021 a un effet légèrement en différé sur le bilan des flux financiers lié à l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES). En effet, le bilan entre recettes et dépenses AHES, qui suit une évolution négative depuis près de 10 ans, s'est pour une fois amélioré par rapport à l'année précédente en s'établissant à - 7,4 millions de francs (contre CHF -8,1 mio en 2020), ce qui reste néanmoins un chiffre en zone encore nettement négative. Les adaptations apportées à l'offre de formation de la BFH et en particulier le succès des filières de master ont eu pour conséquence une hausse des recettes AHES de 6,7 % en 2021 (passant de CHF 36,5 mio à CHF 38,9 mio). En parallèle, le nombre d'étudiantes et étudiants bernois inscrits dans une autre haute école continue d'augmenter. Les dépenses AHES s'élèvent donc en 2021 à 46,3 millions de francs, ce qui correspond à 3,8 % de plus que l'année précédente (CHF 44,6 mio).
- Les coûts par place d'études à la BFH ont baissé de 1,5 % par rapport à l'année précédente. À quelques exceptions près, ils correspondant à la valeur de référence suisse (au niveau bachelor -1 % et au niveau master +1 %). Cependant, les chiffres comparatifs nationaux n'étant pas encore disponibles, cette baisse momentanée se réfère à 2020.
- La dispersion de la BFH sur plusieurs sites constitue toujours un inconvénient de taille. Il faudra encore un peu de temps pour y remédier, les projets de campus lancés par le canton étant en cours.
- La BFH a su faire face aux nombreux défis posés par la deuxième année de pandémie. L'activité principale d'enseignement et de recherche a été rapidement adaptée aux mesures et directives en constante évolution. La BFH a proposé de nombreuses possibilités de se faire tester sur plusieurs sites. L'organisation des tests a demandé beaucoup de travail, mais l'offre a été très appréciée. En fin de compte, le COVID-19 n'a eu que très peu d'effets négatifs.
- La BFH contribue toujours davantage à la transition numérique de la société. Au sein du nouveau centre de compétences BeLEARN, elle participe, aux côtés des deux autres hautes écoles cantonales, ainsi que de l'EPFL et de la Haute école fédérale en formation professionnelle, à la recherche, au développement et au transfert de connaissances dans le domaine de la transformation numérique de la formation.
- La BFH a mis le développement durable sur sa liste de priorités. Thèmes transversaux de plusieurs départements, des processus et offres interdisciplinaires sur la durabilité sont élaborés. Ainsi, à l'automne 2022 s'ouvre une nouvelle filière de master sur l'économie circulaire intitulée « Circular Innovation and Sustainability », qui dépendra des départements ABG, HAFL, TI et Gestion. Le projet « Retrofit » est déjà un exemple de prolongation des cycles de vie mis en œuvre avec succès. Les moteurs à combustion de voitures, qui sont habituellement envoyées à la ferraille, sont remplacés par des batteries rechargeables, donnant ainsi une seconde vie au véhicule.
- Grâce au programme « BFH diagonal », l'interdisciplinarité est étendue et renforcée dans le domaine de l'enseignement. Les étudiantes et étudiants peuvent désormais choisir parmi plus de cent modules interdisciplinaires qui leur permettent de développer leur réseau et d'échanger au-delà du cadre de leur formation spécialisée.
- La formation relative aux métiers de la santé peut être développée au niveau des hautes écoles spécialisées du nord-ouest de la Suisse. En effet, étant donné que la Haute école spécialisée de Suisse nord-occidentale ne dispose d'aucune offre dans le domaine de la

santé, la BFH étend, sans incidence sur ses ressources, sa coopération avec le département de l'instruction publique du canton de Bâle-Ville. En proposant à Bâle les filières Soins et Physiothérapie à partir de l'année académique 2021-2022, la BFH contribue à limiter la pénurie de main-d'œuvre spécialisée.

- Lors de la session d'automne 2021, le Grand Conseil a octroyé au Swiss Center for Design and Health (SCDH) la part cantonale de son financement pour les années 2022 à 2029. Le centre de compétences lancé par la Haute école des arts de Berne est financé dans la même proportion par la Confédération et est géré dans le cadre d'un partenariat public-privé. La contribution de SCDH à la fourniture de soins permet à la BFH de soutenir le renforcement du site médical bernois.
- Le département ABG a un nouveau directeur. Le 1^{er} février 2021, Peter Staub a en effet pris la tête du département. Werner Luginbühl a, quant à lui, été nommé par le Conseil-exécutif pour un deuxième mandat au conseil d'école de la BFH (ACE 766/2021).
- Les comptes annuels 2021 de la BFH bouclent à nouveau sur un résultat positif, à savoir 6,3 millions de francs (contre CHF 5,4 mio l'année précédente). Les répercussions de la pandémie ont ainsi pu être bien amorties sur le plan financier. La hausse exceptionnelle du nombre d'étudiantes et étudiants, en lien avec la pandémie, a eu une influence positive sur les recettes (sous la forme de subventions fédérales, recettes AHES et taxes d'études). Encore une fois, le résultat du marché des capitaux, d'un montant de 1,6 million de francs a eu un effet positif sur les comptes annuels 2021 (2020 : CHF 2,3 mio). Le résultat d'exploitation s'élève à 4,7 millions de francs (2020 : CHF 3,1 mio). Grâce au résultat positif dans le domaine des fonds de tiers, qui s'élève à 6,9 millions de francs (2020 : CHF 5,0 mio), le capital propre de la BFH est passé de 51 millions de francs à 57,3 millions de francs. Dans le domaine des fonds principaux, aucun excédent n'est à constater.
- La contribution cantonale s'est élevée à 118,2 millions de francs (contre CHF 115,8 mio en 2020), soit 37,3 % des revenus de la BFH (contre 38,3 % en 2020). Sur ce montant, 2 millions de francs sont prévus pour la mise en œuvre des objectifs du programme gouvernemental de législature du canton, notamment pour la mise en place et l'exploitation du TecLab à Berthoud ainsi que de la School of Biomedical and Precision Engineering en collaboration avec l'Université de Berne.
- Les revenus d'exploitation de la BFH ont augmenté pour atteindre 316,5 millions de francs (contre CHF 302,3 mio en 2020). Ce résultat est dû, outre aux effets de la hausse du nombre d'étudiantes et étudiants, à l'augmentation par rapport à 2020 des fonds de tiers pour la recherche (+CHF 2 mio) et des revenus issus de la formation continue (+CHF 2,3 mio).
- Les charges de personnel ont augmenté de 12,0 millions de francs par rapport à l'année précédente (+4,8 % contre -0,4 % en 2020). Les effets spéciaux dus aux provisions pour les engagements de prévoyance (CHF 1,5 mio) et pour les avoirs en temps (CHF 1,2 mio), mais aussi la croissance de la masse salariale du canton ainsi que la hausse des effectifs de personnel ont contribué à cette augmentation. Concernant les nouveaux engagements à plein temps, il s'agit, dans 49 cas sur 61, d'enseignantes ou enseignants et de collaboratrices scientifiques ou collaborateurs scientifiques.
- L'entretien de controlling entre la Direction de l'instruction publique et de la culture et la BFH a eu lieu le 22 novembre 2021. La Direction de l'instruction publique et de la culture a constaté que la BFH remplissait entièrement et avec une qualité élevée le mandat que lui

attribue la législation, et qu'elle avait en majorité atteint ou dépassé les objectifs fixés dans le mandat de prestations confié par le Conseil-exécutif. Le comité interdirectionnel de coordination du controlling des hautes écoles s'est consacré au rapport de gestion de la BFH le 27 avril 2022.

2. Bases légales

- Articles 46 et 56, alinéa 2 de la loi du 19 juin 2003 sur la Haute école spécialisée bernoise (LHESB ; RSB 435.411)
- Article 69, alinéa 3 de l'ordonnance du 5 mai 2004 sur la Haute école spécialisée bernoise (OHESB ; RSB 436.811)

3. Décision

Sur proposition de la Direction de l'instruction publique et de la culture,

il est arrêté ce qui suit :

Le Grand Conseil prend connaissance du rapport de gestion 2021 de la BFH.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

Pièce jointe

- Rapport de gestion 2021 de la BFH